



## DEMANDE DE SUBVENTION

# FONDS REGIONAL ET DEPARTEMENTAL D'ACQUISITION DE MATERIEL SPORTIF (F.R.D.A.M.S.)

ANNEE 2012

- NOTICE EXPLICATIVE -

### IMPORTANT

1. La procédure 2012 est semblable à celle de 2011. Toutefois, nous vous invitons à LIRE ATTENTIVEMENT CETTE NOTICE EXPLICATIVE.
2. Les ligues ou comités doivent créer une commission composée au minimum d'un représentant de la ligue, d'un représentant de chaque comité départemental et d'un cadre technique régional d'Etat (ou de droit privé lorsque ces postes existent et qu'il n'y a pas de cadre d'Etat). Cette commission a la charge de se réunir pour préinstruire l'ensemble des demandes de la discipline avant envoi groupé à la DRJSCS.
3. L'acquisition du matériel ne doit être effectuée qu'après l'accord de subvention notifié par l'Etat, la Région et les Départements de l'Eure ou de la Seine-Maritime.
4. Les associations bénéficiaires devront faire parvenir les factures dûment acquittées selon les modalités qui leur seront transmises lors de la notification de la subvention.

## **1) PREAMBULE**

Répondant au souci partagé de développer la pratique des activités sportives sur notre territoire, la Région Haute-Normandie, l'Etat, et les Départements de l'Eure et de la Seine-Maritime ont décidé de reconduire le **FONDS REGIONAL ET DEPARTEMENTAL D'ACQUISITION DE MATERIEL SPORTIF** en 2012.

Au regard de l'augmentation constante des demandes formulées et de la volonté de servir au mieux les projets du mouvement sportif, la commission du FR-DAMS a souhaité que les ligues et comités départementaux facilitent le travail d'instruction par une validation, en amont, des dossiers proposés dans leur discipline et leur classement de 1 à "n" par ordre de priorité (les 5 premiers dossiers seront examinés en priorité).

La présente notice constitue un ensemble d'informations à l'intention des ligues, comités régionaux, comités départementaux et clubs, auxquels il est demandé de respecter :

- les instructions relatives à la constitution, la validation et à l'acheminement des dossiers,
- le calendrier et les procédures

**Le non respect de ces points pourra être une cause de rejet des demandes formulées.**

## **2) LES BENEFICIAIRES**

Les comités régionaux et départementaux dont les fédérations sportives sont agréées par l'Etat.  
Les clubs ou associations sportives agréés et affiliés aux fédérations sportives agréées par l'Etat.

## **3) LES OBJECTIFS**

La vocation première de ce dispositif de soutien est d'aider les structures à se doter des équipements leur permettant d'optimiser leurs activités. Il est destiné à financer des acquisitions de matériel prioritairement sportif, performant, répondant aux besoins du mouvement sportif et dépassant les capacités habituelles de financement des clubs, des comités ou des ligues.

**Au regard de la finalité du Fonds, nous souhaitons à nouveau cette année appeler tout particulièrement votre attention sur l'indispensable cohérence des projets au sein d'une même discipline. Les dossiers de demande de subvention des clubs devront donc comme les années précédentes transiter par les ligues qui auront à formuler, après instruction, leur avis et classer de 1 à "n" les projets d'acquisition qu'elles valideront. Toutefois, ces avis sont donnés à titre indicatif. Les propositions formulées par la commission régionale aux instances délibératives sont souveraines et ne peuvent faire l'objet d'un quelconque appel.**

## **4) CONCOURS FINANCIER**

Sous réserve du vote par les financeurs des dispositions budgétaires le permettant, les dossiers retenus pour l'année 2012 seront financés à hauteur de 75 % du coût total de l'acquisition dans la limite d'un montant total de projet subventionnable de 40 000 €uros, soit une subvention totale maximum de 30 000 €.

## **5) PROCEDURE ET CALENDRIER**

Les dossiers de demande de subvention au Fonds Régional et Départemental d'Acquisition de Matériel Sportif (F.R.D.A.M.S.) sont à la disposition des associations qui en feront la demande auprès de :

**CONSEIL REGIONAL  
DE HAUTE-NORMANDIE**  
Service Jeunesse, Citoyenneté, Sports  
BP 1129  
76174 ROUEN Cedex

**DIRECTION REGIONALE  
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE  
LA COHÉSION SOCIALE**  
55, rue Amiral Cécille  
BP 1358 - 76179 ROUEN CEDEX 1  
Tél. : 02.32.18.15.89 ou 67

Vous pouvez également télécharger le dossier :

- sur le site internet de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) :

[www.haute-normandie.drjscs.gouv.fr](http://www.haute-normandie.drjscs.gouv.fr)

- ou sur le site internet du Conseil Régional de Haute-Normandie :

<http://www.hautenormandie.fr>

- ou sur le site du Département de la Seine-Maritime :

[www.seinemaritime.net](http://www.seinemaritime.net)

- ou sur le site du Département de l'Eure :

[www.cg27.fr](http://www.cg27.fr)

**Pour tous conseils pour la constitution de votre dossier, vous pouvez contacter :**

- pour la DRJSCS : M. LEBLOND Philippe 02.32.18.15.89
- pour la Région : M. LABBE Pascal 02.35.52.23.18
- pour le Département de Seine-Maritime : M. DAUCHEL Philippe 02.35.52.64.56
- pour le Département de l'Eure : M. EUDE Stéphane 02.32.31.50.31

**CIRCUIT ET DEPOT DES DOSSIERS** dûment complétés et accompagnés des pièces nécessaires :

- **remplir autant de fiches « action » que de projets d'acquisition de matériel présentés dans le dossier de demande,**
- **joindre pour chaque projet d'acquisition, un devis détaillé ou une facture pro forma,**
- joindre les derniers comptes annuels approuvés et le compte-rendu de la dernière assemblée générale,
- il est possible de joindre au dossier une note complémentaire donnant toute précision que vous jugerez utile,

- pour les clubs et comités départementaux, adresser le dossier de demande aux ligues ou comités régionaux pour le :

### **1<sup>er</sup> mars 2012, délai de rigueur**

Après instruction par la commission créée au sein de la ligue, les dossiers (ligues y compris) seront transmis **par la ligue en un seul envoi** à :

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Haute-Normandie  
55 rue Amiral Cécille  
BP 1129  
76179 ROUEN CEDEX 1 pour le :

### **20 mars 2012, délai de rigueur**

**La LIGUE ou le COMITE REGIONAL devra joindre à l'ensemble des dossiers envoyés :**

- ☞ la composition de la commission ad hoc (nom, prénom, statut) (cf fiche jointe)
- ☞ le procès verbal de la(les) réunion(s), avec la date.
- ☞ la liste récapitulative des dossiers classés par ordre de priorité (de 1 à "n")
- ☞ une synthèse explicative des choix effectués.

## **6) LES CRITERES DE CHOIX**

### **☞ SONT ELIGIBLES**

Seront retenues en priorité, les opérations d'acquisition de matériel sportif onéreux s'inscrivant dans un plan de développement régional pour la discipline concernée :

- opération qui profite aux structures d'entraînement et de formation de haut niveau.
- opération qui profite aux clubs, ligues, comités régionaux ou départementaux
- matériel sportif pédagogique et d'entraînement
- matériel sportif indispensable à l'organisation des compétitions

 **NE SONT PAS ELIGIBLES**

- Le petit matériel pédagogique, même si l'achat est mutualisé;
- Les véhicules de transport et remorquage;
- Le matériel informatique, caméscopes et vidéo-projecteurs ...
- Les projets dont le coût total est inférieur à **3 000 euros** ;

**REMARQUE**

- Pour tout projet dont le coût total est supérieur à 40 000 euros, les clubs, ligues, comités régionaux ou départementaux devront en informer les partenaires en amont de la date limite de dépôt du dossier et justifier et motiver leur projet ;
- Pour l'aménagement d'équipements sportifs neufs, les clubs, ligues, comités régionaux ou départementaux devront se rapprocher du propriétaire de cet équipement ;
- Quand plusieurs clubs sollicitent du matériel de même nature, la commission de préinstruction de la ligue devra veiller à l'harmonisation des coûts, voire même à envisager des commandes groupées permettant le meilleur rapport qualité-prix.



## **FR-DAMS 2012**

### **DOCUMENTS REMIS PAR LA LIGUE**

- Ensemble de dossiers proposés, complets et documents renseignés.
- Liste de classement des dossiers
- Composition de la commission ad hoc
- Procès verbal de la commission ad hoc

### **LES DOSSIERS SONT A ADRESSER**

#### **EN UN SEUL ENVOI A :**

**DIRECTION REGIONALE DE LA JEUNESSE,  
DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE  
55, rue Amiral Cécille  
BP 1358 –  
76179 ROUEN CEDEX 1**

**Tél. : 02.32.18.15.89 ou 67**

**POUR LE 20 mars 2012 délai de rigueur**

Feuille à joindre à l'envoi des dossiers à la DRJSCS de Haute-Normandie



DÉPARTEMENT DE  
**L'EUVE**



## Dossier de demande de subvention

# FR-DAMS 2012

Nom de l'association :

Numéro SIRET :

Numéro d'agrément Jeunesse et Sport (uniquement pour les clubs) :

Discipline :

Fédération de rattachement :

Transmettre le dossier à la ligue ou au comité régional pour le **1<sup>er</sup> mars 2012**, délai de rigueur.

# Présentation de votre association

## IDENTIFICATION DE VOTRE ASSOCIATION

Nom de votre association : \_\_\_\_\_

Sigle de votre association : \_\_\_\_\_

Adresse de son siège social : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopie : \_\_\_\_\_

@ : \_\_\_\_\_

**Numéro SIRET** : \_\_\_\_\_

Adresse de correspondance, si différente : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

## IDENTIFICATION DU RESPONSABLE DE L'ASSOCIATION ET DE LA PERSONNE CHARGÉE DU DOSSIER

**Le représentant légal (le président, ou autre personne désignée par les statuts) :**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Qualité : \_\_\_\_\_

@ : \_\_\_\_\_

 dom. \_\_\_\_\_  travail \_\_\_\_\_  portable \_\_\_\_\_

**La personne chargée du dossier F.R.D.A.M.S. au sein de l'association :**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Qualité : \_\_\_\_\_

@ : \_\_\_\_\_

 dom. \_\_\_\_\_  travail \_\_\_\_\_  portable \_\_\_\_\_

## MEMBRES DE L'ASSOCIATION (OU SECTION) :

(à remplir uniquement par les CLUBS)

	LICENCIES			NON LICENCIES			TOTAL
	Garçons	Filles	S/Total	Garçons	Filles	S/Total	
- de 18 ans							
+ de 18 ans							
TOTAL							



# Présentation de votre association (suite)

## RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE :

Déclaration en préfecture le : \_\_\_\_\_

à \_\_\_\_\_

Date de publication au Journal officiel le : \_\_\_\_\_

Date et numéro d'agrément jeunesse et sports : \_\_\_\_\_

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DE VOTRE ASSOCIATION :

	Hommes	Femmes	Total
1) nombre de membres du comité directeur :			
2) nombre de salariés :	CDD :	CDD :	CDD :
	CDI :	CDI :	CDI :
nombre de salariés (en équivalent temps plein) :			
3) dont nombre de personnels administratifs :			
4) dont nombre de personnels techniques et pédagogiques :			
5) dont bénéficiaires du plan « sport – emploi » :			
6) dont « emplois – jeunes » :			
7) dont « emplois – Tremplin » :			

## Composition du bureau de l'association :

---

---

---

---

---

---

---

---

# Modèle de budget prévisionnel général

## Budget prévisionnel de l'association approuvé par les instances statutaires pour l'exercice.

Si votre association est soumise aux obligations du plan comptable, vous n'avez pas besoin de remplir cette partie, mais vous joindrez une copie de votre budget prévisionnel approuvé par les instances statutaires, si celui-ci est établi en respectant la nomenclature du plan comptable associatif.

DEPENSES		Montant en €	RECETTES		Montant en €
<b>60 ACHATS (fournitures, matériel)</b>			<b>70 VENTES de PRODUITS FINIS</b>		
			<b>PRESTATIONS de SERVICE</b>		
- Fournitures d'entretien et de petit équipement		€			€
- Fournitures administratives		€			
- Matériel sportif (demande FRDAMS)		€			
- Autres		€			
<b>61 SERVICES EXTERIEURS</b>			<b>74 SUBVENTIONS d'EXPLOITATION</b>		
- Locations		€	- D.R.J.S.C.S. (CNDS)		€
- Entretien et réparations (locaux, matériels)		€	- D.R.J.S.C.S. (FDRAMS)		€
- Assurances		€	-		€
- Documentation		€	- CNASEA		€
- Divers		€	- Conseil Régional (FRDAMS)		€
			- Conseil Régional ( Convention d'objectifs)		€
			- Conseil Général		€
			- Conseil Général (FRDAMS)		€
			- Agglomération ou communauté de communes		€
			Commune		€
<b>62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>			- Organismes sociaux		€
- Publicité, publications		€			
- Déplacements, missions et réceptions		€	- Fonds européens		€
- Frais postaux et de télécommunication		€			
- Divers		€	- Autres (précisez)		€
<b>63 IMPÔTS et TAXES</b>					
- Impôts et taxes sur rémunérations		€	<b>75 AUTRES PRODUITS de GESTION COURANTE</b>		
- Autres impôts et taxes		€	- Cotisations, licences		€
			- Autres (précisez)		€
<b>64 CHARGES de PERSONNEL</b>					
- Rémunération du personnel		€	<b>76 PRODUITS FINANCIERS</b>		
- Autres charges de personnel		€	-		€
<b>65 AUTRES CHARGES de GESTION COURANTE</b>					
- Affiliation, licences, etc ...		€	<b>77 PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
			-		€
<b>67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			<b>78 REPRISE sur AMORTISSEMENTS et PROVISIONS</b>		
-		€	-		€
			<b>TOTAL des PRODUITS PREVISIONNELS</b>		€
<b>68 DOTATION aux AMORTISSEMENTS PROVISIONS et ENGAGEMENTS</b>					
-		€	<b>87 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES en NATURE</b>		
			- Bénévolat		€
<b>TOTAL des CHARGES PREVISIONNELLES</b>		€	- Autres (ex : dons en nature)		€
<b>86 EMPLOI des CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES en NATURE</b>			<b>TOTAL des PRODUITS</b>		€
- Personnels bénévoles		€			
- Autres		€			
<b>TOTAL des CHARGES</b>		€			



# Description de l'action (suite)

## FICHE PROJET D'ACQUISITION DE MATERIEL SPORTIF

Remplir une fiche projet par type de matériel et joindre obligatoirement le devis ou la facture pro forma au dossier.

**NATURE DU MATERIEL :**

DESIGNATION	Qté	P.U. HT	P.U TTC	TOTAL TTC

## Budget prévisionnel de l'acquisition projetée (le budget doit être présenté en équilibre)

<b>DEPENSES</b>		Montant en €	<b>RECETTES</b>		Montant en €
<b>ACHATS (désignation du matériel)</b>			<b>RESSOURCES PROPRES</b>		
Indiquer pour chaque matériel le montant TTC			- Participation de l'association	<input type="text"/>	€
-	.....	€	<b>SUBVENTIONS FDRAMS</b>		
-	.....	€	75 % du coût de l'acquisition		<input type="text"/>
-	.....	€	<b>- PARTENAIRES FINANCIERS</b>		
-	.....	€	(collectivités locales, autres...à précisez)		<input type="text"/>
-	.....	€	<b>AUTRES RECETTES (à préciser)</b>		
-	.....	€	-	<input type="text"/>	€
-	.....	€	-	<input type="text"/>	€
-	.....	€	-	<input type="text"/>	€
-	.....	€	-	<input type="text"/>	€
<b>TOTAL</b>		€	<b>TOTAL</b>		€

\* Pour l'année 2012, les dossiers retenus seront financés à hauteur de 75 % du coût de l'acquisition.

# Attestation sur l'honneur et pièces à joindre à votre dossier

## Attestation sur l'honneur

Cette attestation doit obligatoirement être remplie quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_ (nom et prénom)  
représentant(e) légal(e) de l'association,

- Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;
- Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;
- Demande une subvention de : \_\_\_\_\_ €
- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée **au compte bancaire** :

*agrafer votre RIB ou RIP original (ne pas le coller)*

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

**Signature du Président :**

**Dans tous les cas, si le dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, vous devez joindre le pouvoir de ce dernier au signataire.**

JOINDRE A VOTRE DOSSIER :

- **pour chaque projet d'acquisition, un devis détaillé ou une facture pro forma,**
- les derniers comptes annuels approuvés et le compte-rendu de la dernière assemblée générale.

# Avis de la Commission ad hoc de la ligue ou du comité régional

Après avoir formulé votre avis, transmettre le dossier à la :  
**Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale**  
**BP 1358**  
**76179 ROUEN CEDEX 1**

**pour le 20 mars 2012 (délai de rigueur)**

***PRIORITE LIGUE N° \_ \_ \_*** (à classer impérativement)

Fait à .....le .....

Nom et Signature du Président de Ligue.....

Cachet de la ligue ou du comité



# FR-DAMS 2012

PRIORITE	NOM STRUCTURE	TYPE MATERIEL	COÛT ACQUISIT°	AVIS commission ad hoc ligue
PRIORITE 1				
PRIORITE 2				
PRIORITE 3				
PRIORITE 4				
PRIORITE 5				

**AVIS LIGUE :**  
*Très favorable, Favorable  
Réservé, Défavorable.*

Ligue : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Nom et prénom Président(e) de Ligue : \_\_\_\_\_

Signature et cachet :

Feuille à joindre obligatoirement à l'envoi des dossiers à la DRJSCS de Haute-Normandie